

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02556 Numéro SIREN : 803 742 790 Nom ou dénomination : 3DFi
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2022 sous le numéro de dépôt 10425

**S.A.R.L. « 3DFI »
31 Impasse Farjanel
91 300 MASSY

RCS EVRY 803 742 790**

**Rapport du Commissaire à la
transformation et du Commissaire aux
Comptes sur la transformation de la
S.A.R.L. « 3DFI »
en Société par Actions Simplifiée**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION et du
COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SARL « 3DFI »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

En exécution des missions qui nous ont été confiées en application des articles 224-3 et 223-43 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Nos contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur le bilan arrêté au 31/12/2021

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées :

- à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.
- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation sur la base des états comptables transmis au 31/12/2021.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- Le dernier exercice clos au 31/12/2021 fait ressortir un résultat net de 114 170 euros
- La situation nette de la société est de 121 780 euros
- La trésorerie nette est de 32 690 euros

Mission du commissaire aux comptes à la transformation :

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société appelle de notre part , les observations suivantes :

Les capitaux propres de la société au 31/12/2021 s'élevaient à
121 780 euros , pour un capital de 5 000 euros.

Les comptes de réserves étaient donc de 116 780 euros

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Saint Gely du Fesc , le 10/06/2022

Vincent Lavabre
Commissaire à la transformation

